TRIBUNAL DE COMMERCE
REÇU LE
23 AVR. 2012
Le Greffier du Tribunal

PRESTIMMO
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 400 000 Euros
Parc Industriel La Pompelle
Impasse du Val Clair – BP 51
51683 REIMS CEDEX
RCS REIMS B 434.138.764

23-04-2012
1979

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 2 AVRIL 2012

L'an deux mil douze,
Le 2 avril à 9 heures ,

Les associés de la société **PRESTIMMO**, société à responsabilité limitée au capital de 400 000 euros, dont le siège social est à REIMS (51683) Parc Industriel La Pompelle – Impasse du Val Clair, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro B 434.138.764 se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raphaël ORBAN , gérant associé.

Le président constate que sont présents ou représentés :

- Monsieur Raphaël ORBAN
Propriétaire de deux mille cinq cent trente parts, ci ..... 2 530 parts

- Madame Elisabeth ORBAN
Propriétaire de deux mille soixante dix parts, ci ..... 2 070 parts

---

Total des parts composant le capital social **4 600 parts**

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du gérant.

. Les statuts de la société
. Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
. Le rapports de la gérance
. La feuille de présence

Le président déclare alors que tous les documents requis ont été mis à la disposition des associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Du ressart de l'assemblée générale ordinaire :

- Nomination d'un co-gérant

Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire :

- Transfert du siège social de la société
- Mise à jour des statuts
- Pouvoirs

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Du ressart de l'assemblée générale ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, à compter du 1er avril 2012 en qualité de co-gérante :

Madame Elisabeth ORBAN née VUILLEMOT
De nationalité française
Née le 8 janvier 1961 à REIMS (51)
Demeurant à GUEUX (S1390) 3 Rue du Lac

Et ce pour une durée indéterminée.

Madame Elisabeth ORBAN aura tous les pouvoirs prévus à l'article 12 des statuts.

Madame Elisabeth ORBAN, après avoir accepté le mandat qui lui est confié, déclare qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions de co-gérante de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Du ressart de l'assemblée générale extraordinaire :

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer à compter du 1er avril 2012, le siège social de REIMS (S1683) Parc Industriel La Pompelle, Impasse du Val Clair à REIMS (S1100) S1 Boulevard Henry Vasnier et ce à compter du 1er avril 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de mettre à jour l'article 4 des statuts comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège est fixé à :

51 Boulevard Henry Vasnier
51100 REIMS

Il pourra être transféré en tout endroit de la même ville par simple décision de la gérance et, en tout autre lieu, en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Monsieur Raphaël ORBAN, gérant, à l'effet de signer pour le compte de la société tous actes relatifs à cette cession.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé, après lecture par le gérant et les associés présents.

Monsieur Raphaël ORBAN

Madame Elisabeth ORBAN
Bon pour acceptation des fonctions de gérante

Bon pour acceptation des fonctions de gérante

DECLARATION ARTICLE 53 DU DECRET 84.406 DU 30 MAI 1984

Je soussigné, **Monsieur Raphaël ORBAN**

Agissant en qualité de Gérant de la Société **PRESTIMMO,** Société à responsabilité limitée, au capital de 400 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 434.138.764

Déclare et atteste que les siéges sociaux antérieurs de la Société PRESTIMMO ont été les suivants :

Adresses Siéges	Greffes du Tribunal de Commerce de :	Date du Transfert
Parc Industriel la pompelle Impasse du val clair 51683 REIMS CEDEX	REIMS	(Date de constitution de la société)

Fait à REIMS

Le 2 avril 2012

Signature